

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 11 août 2025 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Mathieu Allard, maire
- Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
- M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no 6

EST ABSENTE Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3

La directrice générale, madame Tammy Voyer ainsi que la greffière, madame Élyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire Mathieu Allard souhaite la bienvenue aux gens présents.

2025-08-147
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-08-148
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2025-08-149
Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska -
Demande de partenariat

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska pour la Journée internationale des personnes âgées;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de contribuer au montant de 50 \$ pour la Journée internationale des personnes âgées et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

Remerciements -
Héma-Québec -

Réception d'un courriel de remerciements d'Héma-Québec concernant la collecte de sang du 5 août dernier à Daveluyville. Lors de cette collecte,

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Collecte du 5 août
2025

62 personnes se sont présentées pour faire un don, 5 personnes ont effectué leur toute première inscription, 3 personnes étaient âgées de 18 à 25 ans et 9 personnes en étaient à leur 2^e et 3^e don. Grâce à cette collecte, ce sont 216 vies qui pourront être sauvées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2025-08-150
Liste des comptes
à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 11 août 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant **568 546,23 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 11 août 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant 568 546,23 \$.

2025-08-151
Rémunération du
personnel
électoral

CONSIDÉRANT QUE les élections générales auront lieu le 2 novembre 2025 et qu'il y a lieu de prévoir les dépenses afférentes à la rémunération du personnel électoral;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la trésorière à dépenser les sommes nécessaires selon les taux suivants pour donner effet à la présente résolution :

Président d'élection :	Tarif du gouvernement du Québec
Secrétaire d'élection :	75 % du tarif du président d'élection
Scrutateur :	20,89 \$ de l'heure
Secrétaire :	19,32 \$ de l'heure
Primo :	20,89 \$ de l'heure
Commission de révision :	22,54 \$ / heure (service temporaire)

2025-08-152
Adhésion au
feuillet paroissial
2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le feuillet paroissial est une source de renseignements utiles à la vie communautaire et est disponible à toute la population;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville de Daveluyville vient à échéance dans le feuillet paroissial;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de renouveler la participation de la Ville de Daveluyville dans le feuillet paroissial en payant le montant de 321,93 \$, taxes incluses, au Semainier paroissial et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-08-153
Signature du
renouvellement de
la convention
d'exploitation de la
société
d'habitation du
Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est liée par une convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation Au cœur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention d'exploitation est échue ou le deviendra sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite renouveler la convention d'exploitation;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser madame Tammy Voyer, directrice générale à signer les documents afférents au renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation Au cœur du Québec.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de juillet 2025, **21 permis** ont été délivrés, totalisant **179 700 \$**.

2025-08-154
Lotissement et
aliénation d'une
partie du lot
4 442 586 du
cadastre du
Québec

CONSIDÉRANT QUE, conformément au premier alinéa de l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), la Ville de Daveluyville doit demander l'Autorisation pour aliéner et lotir un lot tout en conservant un droit d'aliénation pour des lots contigus;

CONSIDÉRANT QUE madame Alice Poitras désire vendre une partie du lot 4 442 586 représentant une superficie de 47 156.70 mètres carrés au voisin possédant des lots contigus 4 441 695; Madame Nancy Croteau et Monsieur Jimmy Chénard;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par sa demande est situé dans la zone agricole de la Ville;

CONSIDÉRANT les articles 58.1 et suivants de la Loi;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité

- **DE** recommander à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'autoriser, pour les raisons ci-après mentionnées, à lotir et d'aliéner une partie du lot 4 442 586, d'une superficie de 47 156.70 mètres carrés, du cadastre du Québec, et ce, à des fins pour vente au propriétaire contigu, Madame Nancy Croteau et Monsieur Jimmy Chénard ;
- **D'informer** la Commission que :
 - La demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Ville et, plus particulièrement, *au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme* (2021, chapitre 126);
 - Les contraintes sur les distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage sont nulles;
 - Le terrain visé fait actuellement partie de l'emprise du 2e Rang et donne accès à la propriété du demandeur;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- L'application à ce projet des critères visés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) milite en sa faveur :

CRITÈRES		ANALYSE
1	Le potentiel agricole du ou des lots. Le potentiel agricole des lots avoisinants.	Sol de catégories 3F (90%) et 5T (10%). C'est à dire somme toute un potentiel agricole.
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	La superficie sera jointe à la propriété de l'acheteur, laquelle est utilisée à des fins agricoles. Aucun usage autre qu'agricole n'est demandé.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Pas de conséquence, les lots avoisinants conservent leur accès sur le 2 ^e Rang.
4	Les contraintes résultent de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Pas de conséquence, aucun usage générateur de distances séparatrices n'est demandé.
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.	Aucun effet.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Aucun effet.
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sols dans la municipalité et dans la région.	Aucun effet.
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Aucun effet
9	L'effet sur le développement économique de la région.	Aucun effet.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Aucun effet
11	Un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.	La demande est conforme au schéma d'aménagement de la Ville Daveluyville
12	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Aucune conséquence.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

Contrat de location d'un tracteur pour le déneigement pour la saison 2025-2026

Point reporté à une séance ultérieure

2025-08-155
Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement - sécurisation -
Dépôt d'une demande

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, madame Tammy Voyer, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- **D'**autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- **DE** confirmer son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur,
- **DE** reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- **DE** certifier que madame Tammy Voyer est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-08-156
Office municipal
d'habitation Au
Cœur du Québec –
Demande de prêt
d'équipement

CONSIDÉRANT la demande de l'Office municipal d'habitation Au Cœur du Québec concernant l'organisation d'une fête de quartier;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de prêter gracieusement les barrières servant à bloquer la circulation à l'Office municipal d'habitation Au Cœur du Québec pour la fête de quartier du 13 septembre 2025.

2025-08-157
Abattage d'arbres
– 2^e Rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a effectué des travaux d'excavation sur le terrain du 466, 2^e Rue dans le cadre des travaux d'infrastructures qui ont eu lieu en 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces travaux, 3 arbres sains ont été affaiblis et sont devenus malades;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a dû faire procéder à l'abattage de ces 3 arbres;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'abattage des 3 arbres est de 3 500,0 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville rembourse un montant de 1 750,00 \$ représentant la moitié du coût de l'abattage des 3 arbres du 466, 2^e Rue sur signature d'une quittance finale et que la trésorière soit autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2025-08-158
Demande au MTQ
– Bande cyclable
route Principale

CONSIDÉRANT QUE la route Principale est fréquemment utilisée pas les cyclistes, principalement pour la portion située entre le 680, route Principale et la jonction du chemin du Lac-à-la-Truite;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée actuelle ne permet pas une cohabitation sécuritaire entre les cyclistes et les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une bande cyclable sécurisée permettrait de répondre à un réel besoin exprimé par plusieurs citoyens et citoyennes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec d'aménager une bande cyclable sur la route Principale à compter du 680, route Principale jusqu'à la jonction du chemin du Lac-à-la-Truite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions sur divers sujets, questions auxquelles le maire a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-08-159
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 15.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière

Version non-officielle